



Wallonie



VILLE DE
WAVRE

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la R.E. Dev. Advice demeurant chemin du Grand-Sart 15 à 1325 Chaumont-Gistoux.

Le terrain concerné est situé Allée de l'Aulnaie à 1300 Wavre et cadastré division 2, section H n°41G, 41C, 41D, 41S.

Le projet consiste en la démolition de deux chalets et la construction de deux maisons unifamiliales et présente les caractéristiques suivantes :

maison 1 :

- environ 150m²,
- habitation unifamiliale quatre façades de gabarit R+1 comprenant, à l'étage, les espaces de vies, un garage et un car-port et, au rez-de-chaussée, les pièces de nuits comprenant 4 chambres, 2 salles de bain, une buanderie et des caves,
- toiture plate,

maison 2 :

- environ 125m²
- habitation unifamiliale quatre façades de gabarit R+1 comprenant, dans les fondations, des espaces vides ventilés, au rez-de-chaussée, les espaces de vies, un garage et un car-port et, à l'étage, les pièces de nuits comprenant 4 chambres, 2 salles de bain et une buanderie,
- toiture plate,

L'annonce de projet est réalisée conformément à l'art. R.IV.40-2. § 1er. 2° du Code du Développement Territorial : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Le dossier peut être consulté les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h 00 à 12 h 00 (dernier accueil à 11 h 45) à l'adresse suivante : place des Carmes, 2 à 1300 Wavre

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Madame Gilleman), téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be, dont les bureaux se trouvent place des Carmes, 2 à 1300 Wavre.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23 juillet au 30 août 2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le **08 juillet 2019**